

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

N° 60 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
12	3	4
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 19/06/26 - 01		
INSTALLATION DES INSTANCES DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE		

L'an deux mille vingt-six et le 19 juin à 10h00.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de ~~seance de~~ Monsieur Yann Tainguy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann Tainguy, Raphaël Dupouy, Laurent Isnard, Laurence Masson-Dubroc, Stéphanie Slimani, Rémy Levraud, Olivier Millagou, Ian Simme.

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Claire Rannou remplacée par Dalia Messara
Josée Massi remplacée par Pierre Bonnefoy
Jean Sébastien Vialatto remplacé par Marie-Hélène Charles
Fabien Sorrentino remplacé par Laure Lavalette

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Léopold Trouillas représenté par Laurence Masson-Dubroc
Véronique Lenoir représentée par Yann Tainguy
Hélène Arnaud-Bill représentée par Laurent Isnard

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Simon Babre, Pierre Pelletier, Thomas Dieulle, Enora Mignonneau

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

N° D'ORDRE : 19/06/26 - 01

OBJET : INSTALLATION DES INSTANCES DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Le Président de la séance,

En application des articles L. 1431-4 et R. 1431-4 du Code Général des collectivités territoriales et conformément à l'article 6 des statuts de l'EPCC ÉSADTPM, l'Etat, les organes délibérants respectifs de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, du Conseil Départemental du Var et de la Ville de Toulon ont désigné leurs représentants au sein du Conseil d'Administration.

L'article 6 dispose également qu'en cas de vacance de plus de trois mois, et quelle qu'en soit la cause, survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres, un autre représentant est désigné ou élu dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

L'article 7 alinéa 4 dispose qu'en cas d'impossibilité pour un membre du Conseil d'Administration d'assister à une séance et en l'absence de son suppléant, un membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un pouvoir.

Conformément aux statuts de l'établissement, le Conseil d'Administration comprend 19 membres. Il convient d'acter le renouvellement des membres du Conseil d'Administration tels que désignés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée et par la Ville de Toulon suite aux élections municipales de mars 2026 :

Pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée, par délibération n° 26/05/037 du Conseil Métropolitain en date du 07/05/2026 ont été désignés pour une durée de six ans :

Membres titulaires :

Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien
Monsieur ISNARD Laurent
Madame ARNAUD-BILL Hélène
Madame MASSON-DUBROC Laurence
Madame SLIMANI Stéphanie
Monsieur SORRENTINO Fabien

Membres suppléants :

Madame CHARLES Marie-Hélène
Monsieur PERMINGEAT Jean-Michel
Monsieur CAZAUX Patrice
Madame AUDIBERT Hélène
Madame BOULAY Lauren
Madame LAVALETTE Laure

Par délibération n° 26/05/038 en date du 07/05/2026 a été désigné, en tant que personnalité qualifiée, Monsieur Léopold TROUILLAS pour une durée renouvelable de de trois ans.

Pour la Ville de Toulon, par arrêté et conformément aux statuts :

Monsieur Pierre BONNEFOY a été désigné pour représenter Madame Josée MASSI, Maire de Toulon pour une durée de six ans.

Pour l'Etat, conformément aux statuts :

Monsieur Yann TAINGUY est nommé, à compter du 11 juin 2026, comme personnalité qualifiée désignée par l'Etat, pour une durée renouvelable de trois ans.

Après avoir entendu le rapport du Président de la séance,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée n° 26/05/037 en date du 07 mai 2026, portant désignation des représentants de la métropole TPM au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC ÉSADTPM,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée n° 26/05/038 en date du 07 mai 2026, portant désignation de la personnalité qualifiée de la métropole TPM au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC ÉSADTPM,

CONSIDERANT qu'il convient de valider officiellement l'installation de ces nouveaux membres,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

DE VALIDER l'installation de ces membres dans leurs fonctions de membres d'ores et déjà désignés du Conseil d'Administration.

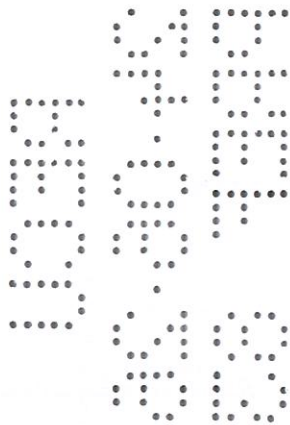
Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à Toulon, en trois exemplaires, le 19 juin 2026.



Laurent ISNARD

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École
Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée